



FRANCE ADOT 21

DON DE VIE — DON DE SOI

2 rue des Corroyeurs
Boîte B8
21000 DIJON
Tél. 03.80.41.46.45
Email : adot21@free.fr

Association régie par la loi de 1901,
n° siret 439 969 304 00013
Membre du réseau national
FRANCE ADOT déclaré d'utilité
publique le 13 février 1978,
Confirmée le 11 avril 2005
Agrément du Ministère
de l'Education Nationale
en date du 24 juillet 2009



**TOUT SAVOIR SUR LE
DON D'ORGANES ET DE
TISSUS HUMAINS**

www.france-adot.org
ou
<http://adot21.free.fr>



EDITORIAL

Février 2011

DANS CE NUMÉRO :

Editorial	1
Assemblée Générale	1
Informations	2, 3
Soutien à notre action	4

L'année 2011 qui commence, risque d'être une année difficile pour beaucoup de personnes, tant du point de vue matériel que du point de vue idéologique. La crise, loin d'être passée, se ressent de plus en plus dans de nombreux domaines ; évidemment celui de la générosité n'est pas épargné. Plus profondément et insidieusement, les attaques contre les principes éthiques qui animent les fondements de notre action sont nombreuses.

Volontariat, anonymat et surtout gratuité sont mis à mal et risquent d'être atteints. Ainsi une grande partie des résultats obtenus par des efforts et un travail de longue haleine risque de s'évaporer.

Les lois de Bioéthique, qui vont être débattues au parlement pendant le mois de février, en sont un exemple marquant. Une petite partie concerne le Don d'Organes et de Tissus Humains : le don croisé en est l'un des éléments. Si l'anonymat est **tota-**

lement respecté (ce qui n'est pas sur) il permettra de greffer une centaine de reins en plus chaque année, ce qui est **important**, mais doit être mis en parallèle avec les chiffres de la demande (10664 patients en attente d'une greffe rénale en 2009 pour seulement 2826 greffes réalisées).

Dans des domaines proches (la collecte de sang de cordon ou l'utilisation de produits dérivés du sang) la gratuité est à son tour menacée. On peut s'interroger lorsque certains affirment que l'origine des « dons », éthique ou non éthique, leur importe peu. Ceci est un grand pas vers la « marchandisation » du corps ou de ses composants. Nous nous devons d'être attentifs pour que ces dérives ne puissent exister.

Autre sujet très grave : le pourcentage de refus de prélèvements pour réaliser des greffes est trop élevé (un cas sur trois) souvent par ignorance, parfois par non respect de la volonté du défunt. Notre travail doit donc aller dans ce sens, d'une part avec plus d'information, de sensi-

bilisation, auprès de plus en plus de personnes (les médias font-ils suffisamment bien ce travail), d'autre part en se battant pour qu'un Registre National du Don d'Organes soit créé, permettant le respect des volontés de tous.

Dans ces moments difficiles il faut se regrouper, travailler davantage et faire, que de moins en moins de personnes décèdent chaque année, faute d'avoir obtenu un organe pour une greffe salvatrice.

Jean Paul PITTET
Président de France
ADOT 21

Samedi 26 février 2011

ASSEMBLEE GENERALE

Fontaine Française

14 h 30

Nous vous attendons nombreux(ses)

BILAN FINANCIER 2010

DEPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	0 €	Subventions	2 000 €
Frais administratif	2 439 €	Soutien à nos action, dons	6 278 €
Frais de déplacements	4 491 €	Autres revenus	553 €
Congrès international	2 589 €	Intérêts financiers	637 €
Loto de Noël	3 708 €	Loto	8 205 €
Documentation, publicité, etc..	2 784 €		
Journée Nationale	285 €		
TOTAL	16 296 €		17 673 €
Résultats 2010 = 1 377 €			

2010 a été pour nous, une année où nous n'avons fait aucun investissement et où nous avons cherché à réduire nos frais au minimum, n'ayant aucune certitude sur les subventions qui nous seraient accordées et encore moins sur les dons qui ne sont parvenus que parcimonieusement et principalement en fin d'année. Un don exceptionnel de 1 500 € versé par l'association des étudiants de médecine a été une bouffée d'oxygène et nous les en remercions encore. Sans le soutien de tous nous ne pourrions mener à bien notre mission de promotion du don d'organes et de tissus humains. Merci à tous ceux qui nous font confiance et nous soutiennent.

Activités de prélèvements en France

* 2010 : chiffres préliminaires - Agence Biomédecine - 11/01/2011

Année	Morts encéphaliques recensées	Prélèvements sur morts encéphaliques	% P/R	Malades ayant eu besoin d'une greffe d'organes
2000	2016	1016	50,4	
2001	2238	1065	47,6	
2002	2336	1198	51,3	
2003	2282	1119	49	
2004	2514	1291	51,4	
2005	2802	1371	48,9	
2006	3067	1447	47	12531
2007	3143	1561	49,7	13143
2008	3181	1563	49,1	13748
2009	3081	1481	48,1	14392
2010*		1476		14400

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Cœur	328	316	319	283	317	339	358	366	360	359	356
Cœur Poumons	25	26	20	16	22	21	22	20	19	21	19
Poumons	70 (2)	91 (2)	89 (2)	76	145 (1)	184	182	203	196	231	244
Foie	806 (52)	803 (48)	882 (45)	833 (42)	931 (48)	1024 (49)	1037 (36)	1061 (18)	1011 (10)	1047 (12)	1092 (17)
Reins	1924 (84)	2022 (101)	2253 (108)	2126 (136)	2424 (164)	2572 (197)	2731 (247)	2912 (235)	2937 (21)	2826 (223)	2889 (281)
Pancréas	54	60	59	70	103	92	90	99	84	89	96
Intestin	4	7	9	5	7	6	8	6	13	7	9
TOTAL	3211 (138)	3325 (151)	3631 (155)	3410 (178)	3948 (203)	4238 (246)	4428 (282)	4667 (253)	4620 (253)	4580 (235)	4705 (298)

Entre () : Prélèvement sur donneur vivant

Un an après la grande cause nationale : quel impact ?

En 2008 lorsque les services du Premier Ministre ont proposé comme grand cause nationale 2009 : « Don de vie, don de soi », un grand espoir s'est levé sur tous les partenaires, une volonté de voir enfin les efforts de chacun se concrétiser afin qu'un maximum de nos concitoyens se rallient à cette noble cause.

Mais la tâche a été beaucoup plus complexe que prévu, les délais trop courts et il faut regretter que cette campagne se soit réalisée dans la précipitation.

La première nécessité a été de constituer un collectif de réflexion et d'action qui regroupe toutes les associations relatives au don, véritable gageure puisqu'on en dénombre pas moins de treize, chacune ayant sa spécificité, son fonctionnement, sa stratégie, son public, tous différents. Cette diversité a été, bien sûr, source de difficultés pour atteindre un consensus propice à un travail collectif efficace. L'avantage de ces rapprochements rendus nécessaires a été que tous ont appris à mieux se connaître et à tenter de travailler ensemble afin d'imaginer les formes que prendrait une action commune.

Contrairement à ce qu'on aurait pu espérer, le fait d'obtenir le label « Grande Cause Nationale » ne garantit pas le financement public. Le collectif des associations a dû concevoir, réaliser et exploiter une campagne médiatique (audiovisuelle, presse écrite, affichage) ainsi que la mobilisation des militants à partir de financements (publics et privés) qu'il a fallu trouver et solliciter.

Toutes les associations ont donc déployé beaucoup d'efforts pour que le don soit popularisé et accepté par le plus grand nombre. La fédération FRANCE ADOT a comptabilisé toutes les actions réalisées pendant cette année 2010 pour l'ensemble des équipes locales afin que chacun puisse juger du travail accompli :

- ⇒ 287 manifestations organisées
- ⇒ 1 343 stands
- ⇒ 451 conférences (triplement du nombre de 2008)
- ⇒ 900 articles dans la presse locale
- ⇒ 2 230 interventions dans les établissements scolaires qui ont permis de rencontrer et sensibiliser 34 200 collégiens, 43 000 lycéens, 7 900 étudiants et 6 560 élèves infirmiers
- ⇒ Les personnes bénévoles ont parcouru 460 000 km (soit plus de 11 fois le tour de la terre) et ont travaillé pendant 83 000 h

Les résultats sont encourageants puisque ce sont 170 000 cartes distribuées, ce qui représentent autant de rencontres et des discussions avec une personne militante.

Profitons de l'occasion pour rappeler ce qui a été mis en place par l'équipe de France ADOT 21 :

- ⇒ 7 tenues de stands dans des galeries marchandes, grands magasins, CHU, cliniques
- ⇒ Interventions à FR3, sur 5 radios locales et dans les colonnes du Bien Public
- ⇒ 400 cartes distribuées pendant ces journées (dont 25 pour la moelle osseuse)
- ⇒ Un partenariat efficace et enrichissant avec le Rotary Club et les associations de personnes greffées.

TOUS nous pouvons nous féliciter de la variété et de la somme de ces nombreuses manifestations mais... face à ce déploiement d'actions tous azimuts, en 2009, le nombre de refus de la part des familles de donneurs potentiels a largement augmenté... cela nous rappelle radicalement tout ce qu'il reste à faire. Loin de nous décourager, il faut que l'action de tous ne connaisse aucun répit. Les enjeux (santé et bien être des malades et blessés) doivent déterminer de nouvelles orientations qui vont irriguer la détermination de chacun, citoyens et militants.

Le don d'organes ?

Faisons savoir à nos proches que nous sommes POUR.

Parlons-en en famille.

Comme vous avez pu le lire dans les rubriques précédentes, les efforts à produire sont encore nombreux et permanents afin que le nombre de refus (*près de 30% en moyenne au niveau national*) baisse de façon significative.

C'est pourquoi, les actions de FRANCE ADOT 21 se révèlent déterminantes pour **la sensibilisation et l'information du public**, notamment les jeunes adolescents, afin que l'expression de ce choix intime puisse se manifester en libre conscience, connaissance de cause et dignité.

En tant qu'association totalement indépendante de groupes ou intérêts particuliers, **FRANCE ADOT 21 ne vit que par les dons** ainsi que par les subventions aux associations de la ville de Dijon ainsi que du Conseil Général de Côte d'Or.

C'est pourquoi nous appelons tous nos amis à manifester leur soutien à FRANCE ADOT 21 par leur don. Le montant de cette adhésion, **un minimum de 10 euros**, est accessible à tous. De plus, FRANCE ADOT en sa qualité d'association reconnue d'utilité publique, vous fait bénéficier d'une **réduction d'impôt de 60%** du montant de votre don, selon la Loi de Finances en vigueur.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre confiance et votre solidarité à cette cause généreuse et sensible et restons à votre disposition pour répondre à vos interrogations sur le don d'organes et de tissus ainsi que sur les activités de FRANCE ADOT 21.

Le Conseil d'Administration
de FRANCE ADOT 21

COUPON REPONSE

Déduction faite, quel est le coût
réel de mon don ?

Si je fais un don de 10 € :
ma réduction d'impôts est de 6,60 €
mon don me coûte réellement 3,40 €

Si je fais un don de 20 € :
ma réduction d'impôts est de 13,20 €
mon don me coûte réellement 6,80 €

Si je fais un don de 30 € :
ma réduction d'impôts est de 19,80 €
mon don me coûte réellement 10,20 €

Si je fais un don de 50 € :
ma réduction d'impôts est de 33 €
mon don me coûte réellement 17 €

Si je fais un don de 100 € :
ma réduction d'impôts est de 66 €
mon don me coûte réellement 34 €

SOUTIEN A L'ACTION DE FRANCE ADOT 21

Mme, M. _____ Prénom _____

Adresse complète _____

Code postal _____ Ville _____

Email _____

Je souhaite soutenir l'action de FRANCE ADOT 21 et je transmets mon règlement par chèque ci-joint à l'ordre de FRANCE ADOT 21 et adressé à FRANCE ADOT 21, 2 rue des corroyeurs, boîte B8, 21000 DIJON

Montant versé (voir info ci-contre sur le coût réel du don, déduction faite) un reçu fiscal sera délivré début 2012 à toute personne ayant versé une somme au moins égale à 10 € avant le 31/12/2011

€